



Conseil Municipal du 9 juin 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/36

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 17
votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures 45,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Céline RICHARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Patrice JACQUET, par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Chimina Kossiva NEGLOKPE, par Nathalie NIOGRET
Laurent FOHRER, par Céline RICHARD
Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Étaient absents :

Brice BRUNET et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Alaine HOUREZ a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE DE FRANCE (EPFIF) – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la loi du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain
Vu l'arrêté préfectoral de constat de carence de la commune de La Frette du 5 Août 2014,
Vu la Délibération en date du 14 Décembre 1995 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire communal,
Vu la Délibération en date du 10 décembre 2012 approuvant la révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la Délibération en date du 29 juin 2017 approuvant la convention avec l'EPFIF,
Vu le projet de convention prolongeant l'action foncière déjà engagée par la commune, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à **la majorité**, (16 pour – 6 abstentions : Claudine THIRANOS, Steve IDJAKIREN, Eliane CHIDIACK, Céline RICHARD, Laurent FOHRER, Alaine HOUREZ).

APPROUVE le projet de convention d'intervention foncière, avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Alaine HOUREZ

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 15 juin 2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 15 juin 2023